

# Ligue 1 : la LFP ouvre la porte à l'enchérisseur masqué !

La Ligue de Football professionnel a lancé ce jeudi 25 avril l'appel d'offres en vue de l'attribution des droits de diffusion TV de la Ligue 1 et de la Ligue 2 pour la période 2020/2024.

Par rapport au cadre actuel, on note s'agissant le première le passage de 6 à 7 lots a pour conséquence principale de scinder en deux blocs le Lot 3 de la période 2016/2020 :

- 5 matches le dimanche en début d'après-midi, au lieu de 5 le samedi soir.
- Un match le samedi soir et un le dimanche en fin d'après-midi, au lieu de 2 le dimanche après-midi.

En conséquence, la Ligue 1 gagne deux nouvelles fenêtres d'exposition en TV - dimanche à 13 heures et samedi 21 heures - et se trouve désormais répartie sur 7 créneaux horaires différents.

Cette nouvelle programmation - et les niveaux de choix auxquels ils donnent accès - permettent à la LFP de gagner deux nouvelles cases « premium » : 5 dans le nouvel appel d'offres, répartis sur trois lots, au lieu de trois dispatchés dans deux lots.



Ceci multiplie d'autant les scénarios possibles lors des enchères qui se dérouleront le 29 mai : de l'hypothèse « Main invisible » à la Adam Smith » qui verrait trois enchérisseurs - Canal+, beIN Sports et, logiquement, SFR - remporter chacun un de ces lots phare, au cas « the winner takes all » dans laquelle l'un d'entre eux s'assurerait l'ensemble des droits en exclusivité.

Aucun des trois ne pourra en tout état de cause rester indifférent s'il sort bredouille de la compétition :

- Déjà privé des affiches européennes pour trois saisons, Canal+ se trouverait sérieusement handicapé dans la reconquête qu'il a amorcée.
- A l'aspect symbolique, beIN Sports ajouterait la perte d'un considérable volume d'heures de programmation.
- Pour SFR, enfin, être privé de toute perspective coté Ligue 1 compliquerait sérieusement la campagne de lancement de RMC Sport prévue au début de l'été pour saluer l'arrivée sur son antenne des coupes européennes, et ne faciliterait donc pas l'amortissement du gros milliard d'euros qu'il a déboursé pour s'en assurer l'exclusivité.

Mais au-delà des bluffs et des spéculations qui vont bouillonner tout au long du mois de mai, personne ne pourra dire avec certitude le 29 mai au soir qui sera le vainqueur final de la partie. Et le motif de cette incertitude majeure porte un nom : sous licence.

En autorisant ceux qui auront remporté l'appel d'offres de revendre leur droit d'ici à 2020, ou même pendant la période 2020/2024, la LFP ouvre la porte à de spectaculaires rebondissements :

- La possibilité pour un enchérisseur du trio « attendu » (Canal+, beIN Sports, SFR) d'enchérir suffisamment pour prendre l'ensemble des lots, puis d'en revendre une partie à découpe de façon à n'en conserver que la part qu'il juge stratégique,
- L'irruption dans l'appel d'offres de financiers ou de grands noms du marketing sportif (le fond d'investissement Providence qui s'était illustré avec la MLS canadienne, Infront, IMG, Lagardère Sports, Wanda...) de faire irruption dans la procédure, d'emporter tout ou partie des droits en pariant sur une attractivité du championnat, et finalement de les revendre avec plus-value au début de la fenêtre d'exploitation. La montée en puissance des Franck Mc Court et autres investisseurs ambitieux dans le capital des clubs français, comme les performances européennes de Monaco et Lyon, la saison dernière, ou de l'OM cette saison, permettent de donner quelque consistance au calcul.
- On peut même imaginer un scénario mixte de « portage », dans lequel l'un des membres du « trio » laisserait enchérir un financier pour ne pas afficher une dépense excessive de cash... en s'étant déjà entendu sur les conditions de rachat ultérieur (en 2019 ? Début 2020 ?) des droits.

On a coutume de dire qu'une partie n'est pas jouée jusqu'au coup de sifflet final. Celle-ci pourrait bien jouer les prolongations... jusqu'en 2024 !